Manitoba Library Association

606-100 Arthur Street
Winnipeg, MB R3B 1H3

Le 10 décembre, 2025

Monsieur le président du Comité sénatorial permanent des finances sociales,
Monsieur le président du Comité sénatorial permanent des transports et des communications,
Mesdames et Messieurs les députés,

Au nom de l'Association des bibliothèques du Manitoba (Manitoba Library Association), qui représente les bibliothèques publiques, universitaires, scolaires et spécialisées, ainsi que les professionnels du milieu et les communautés que nous servons à travers la province, nous souhaitons exprimer notre profonde préoccupation concernant les modifications proposées dans le projet de loi C-15 (Loi d'exécution du budget 2025). Nous sommes particulièrement inquiets de l'abrogation des dispositions de la Loi sur la Société canadienne des postes qui soutient le tarif bibliothécaire et l'envoi postal gratuit de documents accessibles aux personnes aveugles ou ayant une incapacité d'impression.

Dans sa formulation actuelle, la section 197 de la Division 2 du projet de loi C-15 abrogerait les paragraphes 19(1)(d) à (g.1) de la Loi. Ces dispositions sont essentielles pour assurer un service postal abordable et accessible pour l'envoi de livres et de documents entre bibliothèques à travers le pays, incluant la gratuité pour l'envoi de documents destinés aux personnes aveugles ou malvoyantes.

L'élimination du tarif bibliothécaire entraînerait :

Une réduction importante de l'accès équitable au savoir pour la population canadienne
Les bibliothèques — particulièrement dans les régions rurales, éloignées et nordiques du Manitoba — dépendent de ce tarif pour faire circuler les livres et les ressources d'apprentissage entre les communautés. Sans ce mécanisme, les petites bibliothèques aux ressources limitées feront face à des coûts postaux prohibitifs, les obligeant à réduire les prêts entre bibliothèques, les programmes publics et le partage de collections.

Des conséquences graves pour les personnes aveugles, malvoyantes ou ayant une incapacité d'impression
L'abrogation mettrait fin à l'engagement historique du Canada envers la gratuité de l'envoi postal de documents accessibles. Cela créerait de nouveaux obstacles majeurs à l'alphabétisation, à l'information et à la participation communautaire pour des milliers de Manitobains et plus d'un million de Canadiens vivant avec une perte de vision.

La fragilisation d'une infrastructure nationale efficace et rentable
Les bibliothèques canadiennes fonctionnent comme un réseau connecté. Le tarif bibliothécaire garantit que même les plus petites bibliothèques peuvent offrir à leurs usagers l'accès à des collections situées n'importe où au pays. Son élimination créerait un système inéquitable où l'accès dépend du lieu de résidence et de la capacité financière.

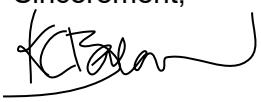
Un impact disproportionné pour le Manitoba
Le réseau manitobain comprend de nombreuses bibliothèques rurales et nordiques desservant de vastes territoires. Ces communautés n'ont pas accès à de grandes collections locales et dépendent des prêts entre bibliothèques pour soutenir l'éducation, l'alphabétisation, la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie.

Une réduction importante de la capacité financière des bibliothèques à fournir des ressources aux Manitobains
Sans le tarif bibliothécaire, les coûts d'envoi et de circulation du matériel augmenteraient considérablement, créant un fardeau insoutenable pour des bibliothèques déjà limitées par leurs budgets. Ces nouveaux coûts réduiraient directement les fonds disponibles pour le développement des collections, les programmes d'alphabétisation et les services communautaires, ce qui limiterait l'accès aux ressources pour les Manitobains — surtout ceux des régions rurales et nordiques.

Les bibliothèques sont parmi les institutions publiques les plus accessibles et démocratiques au Canada. Le tarif bibliothécaire est un mécanisme essentiel qui permet à toutes les bibliothèques — grandes ou petites — de servir leurs communautés de façon équitable. L'abrogation proposée dans le projet de loi C-15 compromettrait cette équité et causerait des torts durables aux citoyens qui dépendent de ces services.
Nous exhortons le gouvernement et le Sénat à agir immédiatement afin de préserver l'accès équitable au savoir pour toutes et tous.

Merci de votre attention à ces inquiétudes.

Sincèrement,



KC Bateman
Présidente, Manitoba Library Association
president@mla.mb.ca
www.mla.mb.ca

CC:
Membres du comité sénatorial permanent des finances sociales
Membres du comité sénatorial permanent des transports et des communications
Députés de la Chambre des communes du Canada